



## Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

### Délibération n°2023-104

**Thème :**  
**Finances**

**Objet : Ajustement  
pour créances  
douteuses-Budget  
Général**

**Pôle : Ressources**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Le 26 septembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Corinne ASCHETTINO, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

**Étaient représentés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Corinne CHANFRAY, Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Emeric SALLE, André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM, Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Olivier FONS, Jean-Franck VIOUJAS donnant pouvoir à Jean-Pierre PIC.

**Absent :**

Gabriel LEON

**Secrétaire de séance :**

Marine MICHEL.

Rapporteur : Olivier FONS

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** les articles L. 2321-1 et L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dotations et aux provisions ;
- VU** l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la constitution de provisions comptables ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Général ;
- VU** la délibération n°2022-57 du 14 juin 2022, relative à l'ajustement 2022 de la provision pour créances douteuses ;
- VU** l'état des restes à recouvrer de la période de 2013 à 2021 transmis par le Comptable Public ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 13 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources du 18 septembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables ;
- CONSIDÉRANT** qu'une provision pour créances douteuses a été ajustée par délibération n°2022-57 du 14 juin 2022 ;
- CONSIDÉRANT** que l'analyse du risque de non recouvrement et des pertes probables qui pourraient en résulter doit être réactualisée chaque année afin que le montant de la provision soit ajusté ;
- CONSIDÉRANT** l'état des restes à recouvrer transmis par le Comptable Public pour les exercices de 2013 à 2021 s'élève à 14 899.25 € ;
- CONSIDÉRANT** la demande du Comptable Public de porter la provision pour créances douteuses à 2 234.89 €

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Dit qu'il convient d'ajuster le montant de la provision pour créances douteuses ;
- Fixe le montant actualisé de la provision pour créances douteuses à 2 234.89 € (soit 15 % des restes à recouvrer des exercices 2013 à 2021) ;
- Autorise l'émission d'un titre de recettes au compte 7817 « reprises sur dépréciations des actifs circulants » pour un montant de 822.11 € ;

**AR Prefecture**

005-240500439-20230926-2023\_104-DE  
Reçu le 02/10/2023

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative n°2 du Budget Général ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURCIA



Date de publication : **02 OCT. 2023**  
Date de Transmission en Préfecture : **02 OCT. 2023**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

**AR Prefecture**

005-240500439-20230926-2023\_104-DE  
Reçu le 02/10/2023

